

inFO militante

N° 3444 du 15 avril au 5 mai 2026

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

Du 20 au 24 avril, notre congrès à Dijon

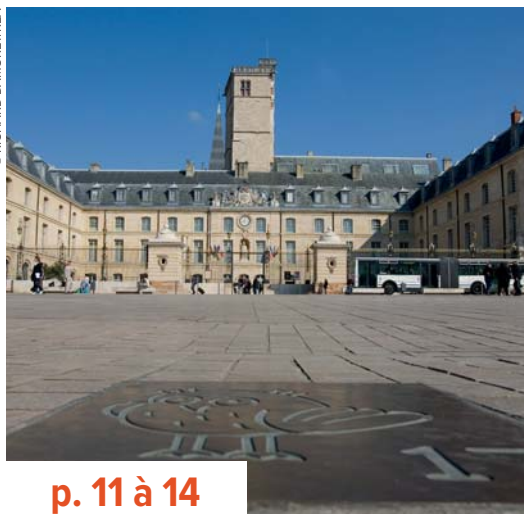


© ELIOT BLONDET/POOL/REA



p. 4 à 8

© RICHARD DAMORET/REA



p. 11 à 14

DR



p. 23

//// ACTU (pages 4 à 8)

Enfin, Cécile et Jacques retrouvent la liberté!

Emploi, salaires, droits, réindustrialisation... FO demande de vraies réponses!

- Crise des prix de l'énergie : FO propose, elle, des mesures immédiates!
- Réindustrialisation : à quand un plan global?
- Arrêts maladie : FO dénonce des mesures stigmatisantes pour les salariés.
- Contrats courts : face à un patronat inflexible, la négociation s'achève sans accord.
- Ruptures conventionnelles : le Sénat transpose l'accord dans la loi.
- Agenda décalé pour la conférence TER.
- Fonction publique : un tour de France pour faire campagne.

//// DROIT (page 9)

- Forfait-jours et convention collective.

//// DOSSIER (pages 11 à 14)

- Bienvenue au 26^e Congrès confédéral de FO.

//// INTERNATIONAL (page 16)

- Devoir de vigilance : un centre d'expertise créé à Berlin.
- Documentaire. L'inflation, causes et conséquences.

//// REPÈRES (page 17)

- Des chiffres utiles au quotidien.

//// NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 18 à 21)

- Métallurgie : vers une meilleure inclusion des salariés handicapés.
- Industries céramiques : des avancées sociales pour les salariés.
- Branches ou entreprises : FO obtient des revalorisations salariales.
- Alinéa, Fibre Excellence : l'emploi salarié dans la tourmente.
- Livreurs des plateformes : des conditions de travail totalement hors norme.
- Surpopulation carcérale : FO-Justice alerte sur une situation explosive.
- Grève à l'hôpital Bellier de Nantes : les personnels de gériatrie exigent des effectifs supplémentaires.

//// HISTOIRE (page 22)

- Ces sanglants 1^{er} Mai.
- Mémoire. Frédéric Vavasseur, une vie d'engagement militant.

//// PORTRAIT (page 23)

- Frank Cunha : d'un accident du travail au combat pour l'inclusion

L'inFO militante, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Frédéric Souillot. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.



PRINT IN FRANCE



Rédaction en chef : V. Forgeront.
Rédaction : S. Déraillot, A. Dupré,
C. Josselin, F. Lambert.
Secrétariat de rédaction/maquette/photos :
F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher.
Conception de la maquette : V. Pfohl.
A également contribué à ce numéro :
F. Darcillon.

Abonnements : linfomilitante@fopresse.fr
Imprimé par P. IMAGE, Paris.
Commission paritaire : 0926 S 05818 – ISSN 2647-4174
Dépôt légal avril 2026.

Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : linfomilitante@fopresse.fr
Site : <https://www.force-ouvriere.fr>



LA PAIX PAR LA JUSTICE SOCIALE!

La Paix par la Justice sociale est le slogan du Congrès confédéral qui aura lieu la semaine prochaine, du 20 au 24 avril 2026 à Dijon.

Environ 3500 congressistes sont attendus à cet événement. Nous attendons également plus de quarante partenaires. Ce sera une semaine d'échanges, une semaine de débats, une semaine de convivialité pour fixer la feuille de route de l'organisation pour le prochain mandat.

Au terme de ce congrès, une nouvelle équipe sera mise en place, avec l'élection des instances, notamment le Bureau confédéral et la Commission exécutive, mais aussi la commission de contrôle et celle des conflits. Elle aura le mandat délivré par les résolutions débattues et adoptées par les délégués. Et pour cela, elle sera celle du rassemblement, de l'ambition et de l'esprit de conquête sociale de la confédération Force Ouvrière.

L'esprit de conquête sociale, ces derniers jours, c'est encore et toujours la lutte contre les attaques sur les droits des travailleurs qui se poursuivent, notamment la remise en cause du 1^{er} Mai. Nous poursuivons le combat contre toutes les

tentatives de remettre en cause cette journée historique et symbolique pour le mouvement syndical et les travailleurs.

Diverses échéances marquent cette année 2026, notamment les élections dans la Fonction publique. Pour plus de visibilité, nous avons décidé de mobiliser, cette année, un outil innovant pour toucher le maximum de votants. Un au-

tocar sérigraphié « FO Fonction publique » desservira trente-trois villes. À chaque étape, nous organiserons des réunions d'information,

des meetings et des initiatives spécifiques.

Il faut réussir ces élections, nous maintenir et progresser. Être mieux représentés, pour obtenir plus de voix et plus de légitimité.

Aussi, pour le public comme pour le privé, ce congrès doit démontrer notre combativité et l'engagement qui est le nôtre : donner l'espoir et convaincre de la nécessité d'adhérer à Force Ouvrière. Au syndicat tel que nous l'avons bâti tout au long de notre histoire, sur son terrain, celui de la défense des intérêts moraux et matériels, économiques et professionnels des salariés. Tout au long de notre histoire et tout au long des années à venir!

***Donner l'espoir
et convaincre***

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

tion... FO demande de vraies réponses!

le 1^{er} Mai. Ils ont craint par ailleurs des mesures de moindre indemnisation des arrêts maladie. Après le récent accord paritaire (signé par FO) sur les ruptures conventionnelles – désormais devant le Parlement pour être transposé dans la loi –, l'échec le 9 avril de la négociation avec le patronat sur l'utilisation des contrats courts, illustre quant à lui toute la difficulté à faire avancer les droits.

Une complexité bien présente aussi dans la fonction publique. FO, qui a lancé le 7 avril sa campagne pour les élections professionnelles de décembre, entend diffuser le plus largement possible ses revendications, en allant sur le terrain, à la rencontre des agents, adhérents FO ou pas. Un tour de France en car et en trente-trois étapes est ainsi prévu dès septembre.



Enfin, Cécile et Jacques retrouvent la liberté!

Détenus pendant trois ans et demi à la terrible prison d'Evin en Iran, puis encore retenus depuis novembre à Téhéran dans l'attente d'une autorisation de sortie, Cécile Kohler et Jacques Paris sont enfin libres! Force Ouvrière se félicite de leur libération et de leur retour en France. FO tient à remercier l'ambassade, les services de l'État et tous ceux qui se sont mobilisés en faveur de la libération de Cécile et Jacques.

Réindustrialisation : à quand un plan global?

Pas de semaine, et cela d'autant plus depuis la crise des prix des énergies, sans que l'on évoque en France la « réindustrialisation », en recul en 2025. Se multiplient les initiatives de séduction à destination des entreprises, ainsi le septième sommet Choose France (créé par le président de la République pour vanter aux investisseurs étrangers les réformes faites en France pour l'attractivité du territoire), ou encore le salon Global Industrie, dit « *grand rassemblement annuel des forces vives de l'industrie* ». Se multiplient aussi les déclarations gouvernementales, les rapports et études émanant de toutes parts : France Stratégie, Bpifrance, Direction générale des entreprises, Cour des comptes... Reste l'absence d'engagement d'une politique publique globale en faveur de la réindustrialisation. Ce que FO déplore.

« L'urgence d'agir face aux menaces sur l'emploi industriel »

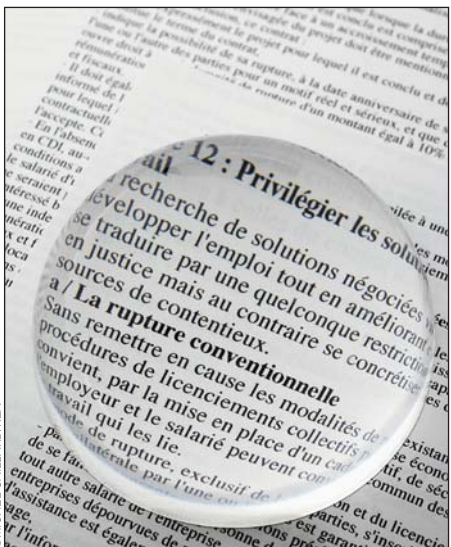
La confédération, qui a lancé depuis décembre avec ses fédérations un cycle de travail sur la réindustrialisation, souligne « l'urgence d'agir face aux menaces sur l'emploi industriel ». Les nombreux PSE ces derniers mois le démontrent. FO, qui rappelle régulièrement cette urgence, notamment lors des réunions du Conseil national de l'industrie (CNI), vient d'éditer un dépliant

comptant quatorze propositions pour la réindustrialisation. Elle y réitère ses exigences, entre autres la conditionnalité des aides publiques, et un rôle stratégique de l'État. Le but est de « *réindustrialiser en conciliant performance économique, justice sociale et ancrage territorial* ». Il s'agit de protéger l'emploi, de le développer. Ce qui ne peut que doper l'économie. Alors que le gouvernement révisait à la baisse, le 14 avril, sa prévision de croissance pour 2026, à 0,9% contre 1% initialement, que la consommation des ménages – moteur de la croissance – est déjà en berne (avec -1,4% en février en volume sur un mois), un plan complet de réindustrialisation urge. Pour l'instant, le Premier ministre a seulement annoncé le 1^{er} avril que les surplus fiscaux dus à la hausse des prix des carburants serviraient au financement de la décarbonation. Le ministre des Comptes publics a lui apporté des bémols sur ce surplus, estimé pour mars à 270 millions d'euros (dont 120 millions en TVA). « *Nous avons d'ores et déjà 430 millions d'euros de coûts : 130 millions d'euros de dépenses de soutien [aides ponctuelles aux professionnels et extension du chèque énergie, NDLR] et 300 millions d'euros si je mensualise la charge de la dette que nous estimons à ce stade.* » Le 14 avril, les services de Bercy indiquaient qu'un plan de mesures d'électrification dédié à l'industrie serait prochainement annoncé.

Valérie Forgeront

Emploi, salaires, droits, réindustrialisation

Ruptures conventionnelles : le Sénat transpose l'accord dans la loi



Le Sénat a largement adopté, le 1^{er} avril, le projet de loi de transposition de l'avenant sur les ruptures conventionnelles trouvé le 25 février par les interlocuteurs sociaux. Le texte sera soumis au vote des députés, en première lecture, le 16 avril. En cas d'adoption, l'avenant pourra être agréé par l'exécutif.

Cet accord, négocié à la demande du ministre du Travail, vise à mieux encadrer les ruptures conventionnelles et à mieux accompagner les demandeurs d'emploi concernés. Issu d'après négociations, l'avenant acte le fait de rester dans le périmètre fixé par l'exécutif, malgré les tentatives du patronat de remettre en cause l'ensemble des règles d'indemnisation et d'affiliation à l'Assurance chômage, dans

le but d'obtenir des économies bien supérieures aux 400 millions d'euros demandés.

Pas de dégressivité accrue

FO, signataire de cet avenant, a réussi à contrer plusieurs exigences patronales, dont un projet de dégressivité accrue des allocations après une rupture conventionnelle. Cet accord, dans le cadre du paritarisme, permet aussi d'empêcher une reprise en main unilatérale de l'Assurance chômage par le gouvernement. La confédération a par ailleurs obtenu que cette convention soit conclue pour une durée limitée à deux ans, afin de pouvoir rapidement évaluer l'impact de ces mesures.

Clarisse Josselin

Arrêts maladie : FO dénonce des mesures stigmatisantes pour les salariés

Le gouvernement s'en prend de nouveau aux arrêts de travail. L'augmentation rapide des arrêts et donc des indemnités journalières (17,9 milliards d'euros, en hausse de 7 milliards d'euros en dix ans) n'est pas « soutenable », argue l'exécutif qui a annoncé le 9 avril un plan contre l'absentéisme au travail.

Celui-ci prévoit de renforcer le contrôle des arrêts maladie des salariés, en particulier pour ceux qui sont en arrêt de longue durée (18 mois), en arrêt AT-MP depuis plus de trois ans ou pour ceux ayant eu recours à la téléconsultation pour obtenir un arrêt de travail.

pour élaborer un plan de prévention des risques, feront l'objet « d'un signalement » transmis au ministère du Travail. Le gouvernement prévoirait ainsi 680 000 contrôles en direction des entreprises.

« C'est bien de contrôler les entreprises, sauf que le ministère ne prévoit pas de sanction financière à leur égard. Ce plan n'est pas assez coercitif pour être efficace. En outre, les contrôles envers les salariés sont stigmatisants. S'ils sont en arrêt, c'est bien qu'il y a un problème, entre autres de conditions de travail dans leur entreprise », réagit Éric Gautron, secrétaire confédéral FO chargé de la protection sociale. Pour lui, ce plan actionne de faux leviers : « Si on veut vraiment agir à la racine du problème des arrêts de travail, il faut faire beaucoup plus de prévention via la médecine du travail. Or, le gouvernement n'est pas prêt à mettre les moyens pour en renforcer les effectifs. Il préfère rester dans un prisme comptable, en s'attaquant aux assurés. »

Ariane Dupré

Un plan qui n'agit pas sur les causes

Les contrôles de l'Assurance maladie augmenteront de 6%, soit 740 000 actions en 2026. En parallèle, le gouvernement entend cibler les entreprises à fort absentéisme. Celles qui refuseraient des solutions d'accompagnement, proposées



... FO demande de vraies réponses!

Contrats courts : face à un patronat inflexible, la négociation s'achève sans accord

Après deux tours de table entrecoupés d'une suspension de séance, les organisations syndicales et patronales ont décidé, le 9 avril, de stopper la négociation sur les contrats courts, estimant leurs positions respectives trop éloignées pour parvenir à un accord. « *Les propositions du patronat, c'est plus de flexibilité [NDLR : pour les entreprises] et moins de sécurité [NDLR : pour les salariés]* », a déploré Michel Beaugas, secrétaire confédéral FO chargé de l'emploi, qui s'est dit « *un peu déçu* » à l'issue de la cinquième et dernière séance.

Dans le projet d'accord qu'ils avaient fait parvenir le 3 avril aux organisations syndicales, les représentants des employeurs proposaient par exemple de supprimer la limitation du nombre de renouvellements de CDD ou d'en finir avec le délai de carence

entre deux contrats. Ils étaient en revanche opposés à la généralisation de la prime de précarité, revendication portée notamment par FO.

« Le sujet n'est pas clos »

« *On n'acte pas totalement l'échec puisque le sujet n'est pas clos. On a convenu oralement qu'il était important et qu'on aurait de nombreuses occasions, notamment dans l'agenda social autonome, pour pouvoir le remettre à l'ordre du jour dans des discussions plus larges* », a poursuivi le négociateur FO, évoquant notamment l'emploi des jeunes ou le temps partiel.

Le principe de cette négociation, visant à réguler le recours aux contrats courts, qui sont de plus en plus nombreux et pour

Agenda décalé pour la conférence TER

Pour tenir compte des différents congrès confédéraux, dont celui de FO, le calendrier de la conférence Travail Emploi Retraites a été modifié. Les prochaines réunions entre les syndicats et le patronat, sous la houlette de personnalités « *garantes* », se tiendront les 12 mai, 22 mai, 19 juin et enfin le 3 juillet. Une séance commune aux différents ateliers (travail, emploi, retraites dans le privé et le public) est prévue le 22 mai. Selon l'ordre du jour, devraient y figurer les thèmes de la réindustrialisation, la gestion des parcours et les leviers de pilotage du système des retraites.

Ariane Dupré

des durées de plus en plus courtes, avait été acté dans un avenant sur le bonus-malus trouvé en mai. L'absence d'accord « *affaiblit un peu plus de la part du patronat le paritarisme de négociation* », a pointé Michel Beaugas. « *Ça fait un certain temps qu'on n'arrive plus, avec le patronat, à trouver des points d'entente sans qu'on soit sous la menace du gouvernement d'une reprise en main* », a-t-il ajouté.

Clarisse Josselin



Fonction publique : un tour de France pour faire campagne

Les élections professionnelles dans la fonction publique auront lieu du 3 au 10 décembre. La campagne a été lancée le 7 avril au siège de la confédération. Dans ce cadre, FO-Fonction publique a annoncé un périple national en autocar, durant trois mois, pour aller à la rencontre des agents, fonctionnaires et contractuels.

La campagne pour les élections professionnelles dans la fonction publique est lancée. La confédération et l'Union interfédérale des agents de la fonction publique Force Ouvrière (UIAFP-FO) ont présenté le 7 avril les visuels mis à disposition des syndicats, des unions départementales (UD), des groupements départementaux (GD), et surtout le périple qui débutera le 8 septembre prochain : un tour de France en autocar, en trente-trois étapes et près de 4 500 kilomètres. « L'idée est de se différencier, de se rendre visibles via ce véhicule à nos couleurs et d'encourager le relai de nos revendications », a résumé Christian Grolhier, secrétaire général de FO-Fonction publique. « Pendant plus de trois mois nous irons à la rencontre des adhérents mais surtout des électeurs potentiels, grâce à notre présence dans les villes et dans les services. » Un meeting clôturera la campagne le 2 décembre après-midi, à Paris, à la Bourse du travail.

L'Union interfédérale en appelle à toutes les UD et GD pour organiser l'agenda local des visites et déplacements. Des représentants des différentes fédérations FO du secteur public se relaieront sur les sections du parcours. Dans l'Yonne, Reynald Millot, secrétaire général de l'UD, a déjà proposé qu'une visite soit organisée au centre de détention de Joux-la-Ville, à la rencontre des surveillants pénitentiaires. « Un camarade nous a également demandé un simple rassemblement devant la mairie où chacun pourra venir poser des questions, y compris et même surtout les non-adhérents », a ajouté Laurent Matteu,



secrétaire général de FO-Territoriaux. Un formulaire en ligne sera prochainement mis en place afin que chaque UD puisse proposer des rencontres.

Objectif : la première marche du podium

L'objectif est bien sûr de récolter le maximum de voix aux élections programmées du 3 au 10 décembre 2026, et de progresser partout où c'est possible. C'est aussi d'encourager à voter, le taux de participation au précédent scrutin n'ayant pas dépassé 43,7%. Didier Birig, secrétaire général de FO-SPS, a souligné son désir de voir enfin FO

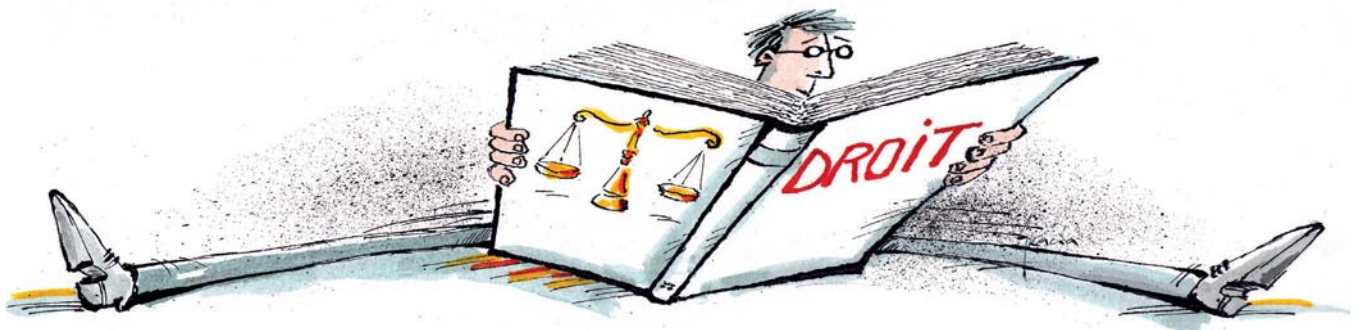
accéder à la première place dans l'hospitalière : « Je pense que nous sommes largement en capacité d'y arriver. » Actuellement, FO est première à l'État, deuxième dans le versant hospitalier et troisième dans le versant territorial.

Trois thèmes majeurs animeront la campagne de FO. Au premier plan : l'augmentation des rémunérations. Et pour cause. Depuis 2000, le pouvoir d'achat (la valeur du point d'indice) a reculé de plus de 30%. FO-Fonction publique revendique donc une revalorisation immédiate du point, son indexation sur l'inflation mais aussi la refonte des grilles indiciaires, la suppression du jour de carence et le retour à une pleine indemnisation (à 100% et non 90%) des arrêts maladie de moins de trois mois. « Une négociation sur les carrières et les rémunérations a été ouverte le 13 avril, a annoncé Frédéric Souillot. Une demi-victoire pour FO : c'est notre organisation qui

a poussé pour ouvrir ces discussions, mais l'on va certainement nous parler de budget et d'économies. » Le 13 avril, l'ensemble des syndicats a claqué la porte de la rencontre.

Les deux autres axes de la campagne porteront sur la titularisation (recrutement de fonctionnaires et titularisation des contractuels) ainsi que sur l'égalité femmes/hommes, à propos de laquelle un accord est en cours de discussion. « Nous devons remporter cette campagne et il faut le faire en interpro. Nous devons être mieux représentés, sinon nous ne serons pas entendus », a conclu Frédéric Souillot.

Sandra Déraillot



Forfait-jours et convention collective

Lorsqu'un salarié et un employeur concluent une convention de forfait-jours sur la base d'une convention collective, mais qu'il est reconnu ultérieurement par le juge que la convention collective applicable à l'entreprise n'est pas la bonne, la convention de forfait n'est pas nulle pour autant.

Le salarié peut solliciter un rappel de salaire, à un taux majoré fixé par le juge, en contrepartie du temps de travail excédant le forfait prévu par la convention collective jugée applicable.

Une convention de forfait en jours est signée entre un salarié et un employeur. La convention prévoit 218 jours travaillés. À la suite d'une action en justice engagée par le salarié, il sera reconnu judiciairement que s'applique à l'entreprise une convention collective autre que celle sur la base de laquelle a été conclue la convention de forfait.

L'employeur forme un pourvoi en cassation contre l'arrêt de la cour d'appel, qui juge que la convention de forfait est nulle en raison de l'application de la mauvaise convention collective.

La Cour de cassation, dans un arrêt du 23 mars 2026 (Cass. soc., 23-3-26, n°24-22129), casse l'arrêt de la cour d'appel. Elle affirme que « lorsque les parties ont conclu une convention individuelle de forfait en jours, en application d'une convention collective prévoyant un nombre de jours compris dans le forfait, dans la limite de deux cent dix-huit jours, et qu'il est ultérieurement jugé que l'activité de l'entreprise relève d'une convention collective différente, laquelle a autorisé le recours au forfait en jours mais en fixant un nombre inférieur de jours compris dans le forfait, la convention individuelle conclue entre les parties n'encourt pas la nullité pour

CE QUE DIT LA LOI

L'article L. 3121-55 dispose : « La forfaitisation de la durée du travail doit faire l'objet de l'accord du salarié et d'une convention individuelle de forfait établie par écrit. »

L'article L. 3121-64 dispose quant à lui : « L'accord prévoyant la conclusion de conventions individuelles de forfait en heures ou en jours sur l'année détermine : (...) 3° Le nombre d'heures ou de jours compris dans le forfait, dans la limite de deux cent dix-huit jours s'agissant du forfait en jours. »

ce motif, le salarié pouvant solliciter le paiement d'un rappel de salaire à un taux majoré fixé par le juge, en contrepartie du temps de travail excédant le forfait prévu par la convention collective dont relève l'activité de l'entreprise ».

La simple erreur de convention collective n'invalide donc pas la convention de forfait. Elle ouvre seulement droit au salarié à une compensation si le nombre de jours travaillés excède le plafond fixé par la convention collective réellement applicable.

Secteur juridique

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

2026

PÉRIPLÉ NATIONAL FORCE OUVRIÈRE



**VOTEZ
ET FAITES VOTER**



FONCTION PUBLIQUE

**PARTOUT !
POUR TOUS !
AVEC VOUS !**



Bienvenue au 26^e Congrès confédéral de FO



Dijon. La machine titanesque de préparation, mise en place quasiment au lendemain du congrès de 2022, a fait son office afin que les quelque 3500 congressistes, dans une large majorité des délégués, participent dans les meilleures conditions possibles à cet événement majeur pour FO. C'est en effet lors de cette semaine d'échanges et de débats que les militants vont fixer la feuille de route de l'organisation pour les prochaines années.

Organisation du grand hall où se tiendront les séances plénières, mais aussi des espaces exposants et partenaires sur le site, choix de l'éclairage, du son, du système vidéo, logistique de la restauration, de l'accueil hôtelier, des transports des invités, détermination des équipes de militants – locales et parisiennes – dédiées à l'accueil et à l'information des congressistes et aux autres services nécessaires à la tenue de l'instance suprême de FO : préparation des badges, prévision de l'impression des résolutions ou encore des mandats des délégués... tout est prêt pour le 26^e Congrès confédéral de FO qui s'ouvre ce 20 avril au Palais des expositions de

Concrètement, ses revendications. À l'issue du congrès, le 24 avril, le comité confédéral national se réunira le même jour pour élire les instances confédérales, dont la commission exécutive et le bureau confédéral, et avec l'élection spécifique du secrétaire général et du trésorier confédéral. Bienvenue à tous les militants pour cette semaine revendicative et conviviale, sur un site que *L'inFO militante* vous dévoile, au cœur de la capitale de la Bourgogne, riche d'une histoire et d'un patrimoine architectural que chacun aura plaisir à découvrir... au fil des quelques pauses que marquera le congrès.

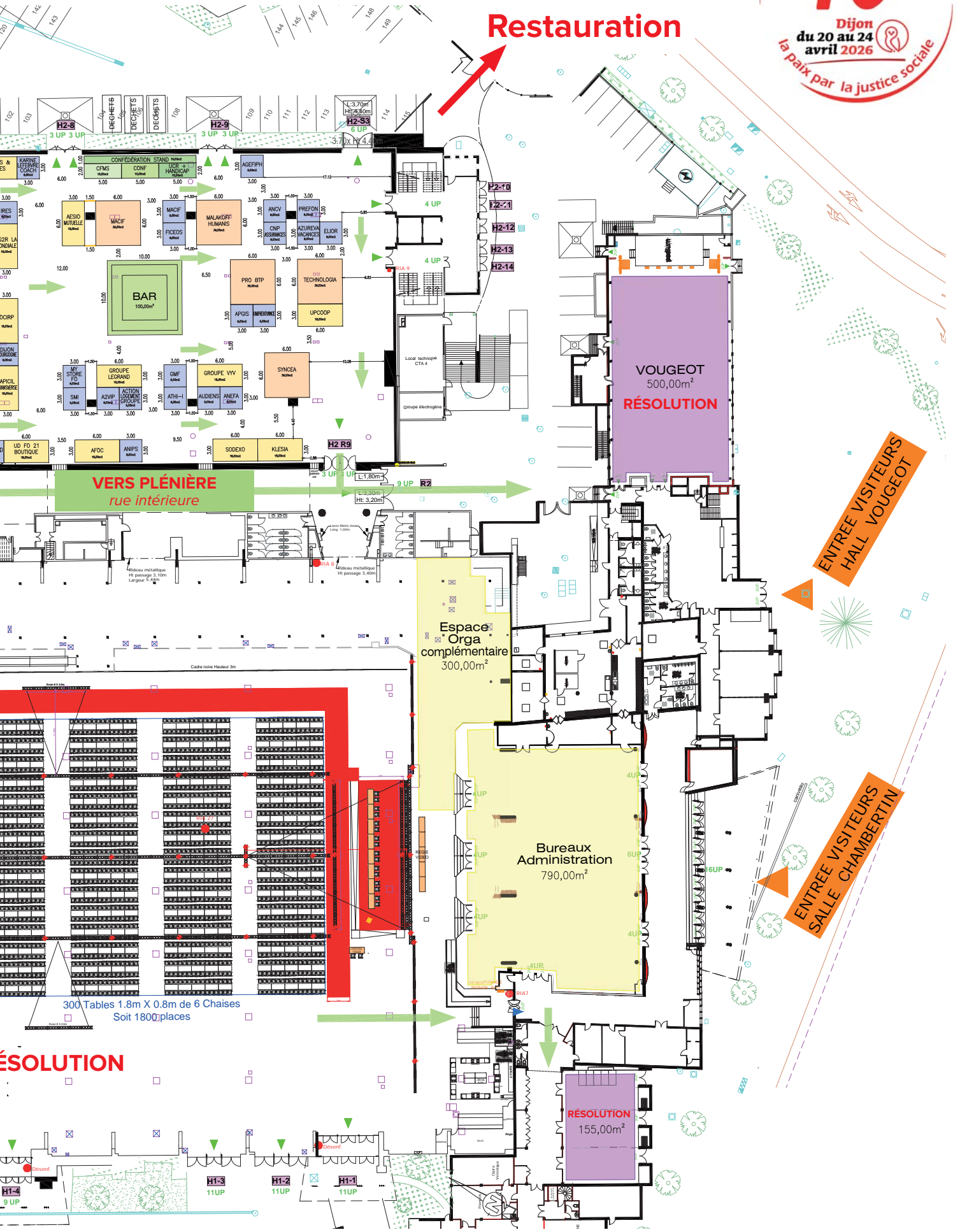


FO remercie la Région Bourgogne-Franche-Comté et Dijon Métropole pour l'accueil du 26^e Congrès confédéral à Dijon et pour leur participation financière à cet événement majeur de notre organisation.





Restauration



La chouette, un symbole plein de mystères

Si pour beaucoup, Dijon rime avec moutarde, il existe un autre symbole très présent. Un rapace nocturne dont la signification reste un mystère : la chouette. Nichée sur le flanc d'une chapelle de l'église Notre-Dame, elle date de la fin du 15^e siècle.

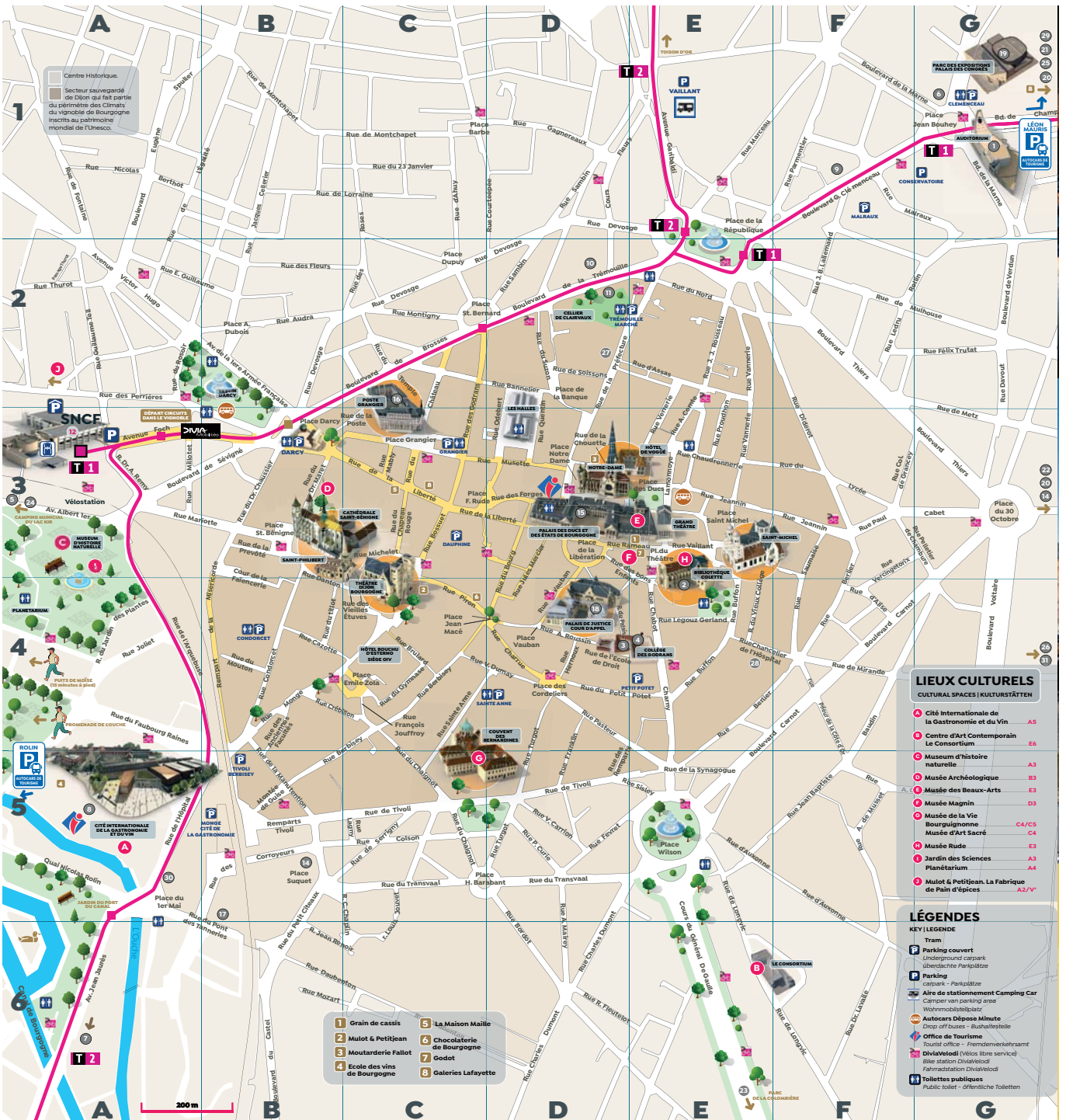
Confondue avec un hibou grand-duc en référence aux Ducs de Bourgogne? Symbole ésotérique? Représentation

d'Athéna, déesse de la sagesse et de la raison? Ou simplement la signature d'un maître d'œuvre nommé Chouet, ayant participé à la construction de l'église?

Quelle que soit sa signification originelle, la chouette marque la ville de son empreinte. Selon certains, elle porterait chance et exaucerait les vœux de ceux qui la caressent. Mais attention, il faut le faire de la main gauche, la main du cœur. Attention encore, il ne faut pas aller ensuite vers la sculpture de

la petite salamandre, située près de là, sous peine de voir son vœu annulé.

La chouette dijonnaise se retrouve en dessin tout au long du parcours touristique de la cité, qui mène le visiteur aux points les plus intéressants (palais, maisons et hôtels particuliers, églises, musées, parcs...) d'une ville riche en patrimoine. Si la chouette s'affiche partout, jusque sur les maillots du Dijon Football Côte-d'Or, elle garde toutefois encore tous ses secrets.



- 1 Grain de cassis
- 2 Muiot & Petitjean
- 3 Moutarderie Fallot
- 4 École des vins de Bourgogne
- 5 La Maison Maille
- 6 Chocolaterie de Bourgogne
- 7 Godot
- 8 Galeries Lafayette

- LIEUX CULTURELS**
 CULTURAL SPACES | KULTURSTÄTTEN
- Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin A5
 - Centre d'Art Contemporain Le Consortium E6
 - Muséum d'histoire naturelle A3
 - Musée Archéologique B3
 - Musée des Beaux-Arts C3
 - Musée Magnin D3
 - Musée de la Vie Bourguignonne C4/C5
 - Musée d'Art Sacré C4
 - Musée Rude E3
 - Jardin des Sciences Planétarium A3
 - Muiot & Petitjean, La Fabrique de Pain d'épices A2/7/8

- LÉGENDES**
 KEY | LEGENDE
- 🚆 Tram
 - 🅑 Parking couvert
 - 🅒 Parking
 - 🅓 Aire de stationnement Camping Car
 - 🅔 Autocars Dépose Minute
 - 🅕 Office de Tourisme
 - 🅖 Diviavelodi
 - 🅗 Toilettes publiques

Les agents publics, piliers de la République

conditions de travail cohésion sociale



indépendance

partout, pour tous, avec vous!

point d'indice

effectifs

respect

attractivité

revendications

reconnaissance

carrières

retraite

revalorisation

liberté

égalité

fraternité

laïcité

solidarité

traitement

salaire

agents droits

du 3 au 10
décembre

je vote
FO



Des chiffres utiles au quotidien...

Ce qui change

La campagne de déclaration de l'impôt sur le revenu (IR) a débuté le 9 avril. À noter que via la loi de finances pour 2026, le barème de l'IR est non pas gelé mais finalement indexé à l'inflation (soit 0,9% sur 2025), tout comme les prestations sociales. En mars, sur un an, l'inflation était toutefois de 1,7%, conséquence de la guerre au Moyen-Orient entraînant une hausse des prix des énergies pétrolières. Selon l'Insee, l'inflation pourrait grimper à 2%, voire plus, d'ici juin. Depuis le 1^{er} avril, des chèques énergie (de 48 à 277 euros) financés par l'État sont adressés aux ménages modestes. Les 4,5 millions de ménages éligibles devraient le recevoir, dont 700000 à partir du 1^{er} mai. Concernant l'IR, l'envoi numérique de la déclaration se fera en trois dates limites : le 21 mai (pour les départements 01 à 19), le 28 mai (20 à 54), le 4 juin (55 à 976). Les déclarations papier devront, et ce quelle que soit la zone, être adressées à la DGFIP avant le vendredi 19 mai... Sans respect de ces dates, une pénalité de retard de 10% sera appliquée. **V.F.**

SMIC SALAIRE

12,02 €

Le Smic a augmenté de 1,18% au 1^{er} janvier 2026, ainsi porté à 1823,03 euros brut par mois. Le salaire brut horaire progresse ainsi de 0,14 euro, passant de 11,88 à 12,02 euros.



SÉCURITÉ SOCIALE

4005 €

Le plafond mensuel de la Sécurité sociale est de 4005 euros (plafond annuel de 48060 euros) depuis le 1^{er} janvier 2026 contre 3925 euros en 2025. Ce plafond est utilisé pour le calcul de certaines cotisations sociales, ainsi que des prestations de Sécurité sociale.



ALLOCATIONS FAMILIALES

152,25 €

Pour 2 enfants à charge (plafond).

347,32 €

Pour 3 enfants à charge (plafond).

542,39 €

Pour 4 enfants à charge (plafond).

195,07 €

Par enfant en plus à charge.

76,13 €

Majoration maximale pour les enfants de 18 ans et plus.



CONSOMMATION

Indice des prix à la consommation (INSEE), données provisoires

+0,9%

en mars 2026 (+0,6% en février 2026).

+1,7%

en mars 2026 sur un an (+0,9% en février 2026).

En mars 2026, les prix à la consommation augmentent de 0,9% sur un mois et de 1,7% sur un an.



COTISATIONS SOCIALES / PRÉLÈVEMENTS

Cotisations sociales, en pourcentage du salaire brut (IRL) – 2023

9,2% **CSG** (impôt) – 9,2% depuis le 1^{er} janvier 2018 et sur 98,25% du salaire brut depuis le 1^{er} janvier 2012.

0,5% **CRDS** (impôt) – 0,5% depuis le 1^{er} février 1996 et sur 98,25% du salaire depuis le 1^{er} janvier 2012.

SÉCURITÉ SOCIALE

6,90% Assurance vieillesse.

0,40% Assurance vieillesse déplafonnée.

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

Agirc-Arrco (taux minima obligatoires), désormais fusionnées :

3,15% Tranche 1.

8,64% Tranche 2.

0,024% Apec.

0,14% CET – Contribution d'équilibre technique : si le salaire est supérieur au plafond de la Sécu.

Contribution d'équilibre générale (CEG), qui remplace les cotisations AGFF et GMP supprimées le 1^{er} janvier 2019.

0,86% Tranche 1.

1,08% Tranche 2.



FONCTION PUBLIQUE

Traitement de base brut annuel au 1^{er} juillet 2023

4,92 € (brut) **Valeur du point.**

5907,34 € (brut annuel) Indice 100 – indice majoré 203.

1801,74 € (brut mensuel) **Minimum de traitement** – À l'indice majoré 366, s'ajoute, depuis le 1^{er} janvier 2026, une indemnité différentielle de 21,23 euros mensuels brut.

11,10% **Retenue pour pension.**

9,2% **CSG** (impôt) 9,2% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.

0,5% **RDS** (impôt) 0,5% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.

RAFP (retraite additionnelle de la fonction publique)

Base de cotisation : sur les primes et indemnités avec un plafond de 20% du traitement indiciaire.

Taux de cotisation : 5% employeur et 5% fonctionnaire.

Métallurgie : vers une meilleure inclusion des salariés handicapés

Un nouvel accord de branche, signé par FO notamment, précise les ambitions des entreprises métallurgiques en faveur du recrutement et du maintien en emploi des personnes en situation de handicap.



voulait un accord qui soit opérationnel et innovant, expose Géraldine Gomiz, secrétaire fédérale chez FO-Métaux et chargée des questions de handicap. Nous voulions des engagements mesurables, des dispositifs directement mobilisables, et un suivi structuré des actions. »

Des discriminations persistantes

C'est chose faite dans ce nouvel accord de branche qui, au terme de négociations parfois épineuses, affiche notamment l'objectif de porter à 5% le taux d'emploi direct des personnes en situation de handicap à l'horizon 2032, contre un taux de 4,5% affiché en 2024. Selon les représentants de la branche, plus de 66 000 personnes reconnues comme handicapées travaillent actuellement dans des entreprises métallurgiques. Cependant, les entreprises de 20 à 49 salariés sont en moyenne bien en dessous de ces chiffres, à 3,6% actuellement.

Parmi les autres avancées obtenues, pour lesquelles FO a été force de proposition, Géraldine Gomiz cite « le renforcement de l'accès à l'emploi avec le développement d'actions d'orientation vers les métiers industriels, l'amélioration des dispositifs de recrutement, et la promotion de l'alternance et des parcours d'insertion ». Les rôles des référents handicap dans les entreprises (dont la présence n'est pas une obligation légale) sont mieux définis.

Des actions de sensibilisation du patronat de la métallurgie sont prévues, afin d'informer sur les aides disponibles à l'emploi des personnes en situation de handicap et de lutter contre la discrimination. Des remontées de terrain continuent « d'alerter sur le fait que pas mal de patrons vivent les gens au lieu de faire l'effort de trouver des postes adaptés », pointe la militante, qui se réjouit cependant de l'évolution de la branche sur les questions de handicap : « L'accord n'est pas parfait, mais il lance le débat. »

Fanny Darcillon

Un pas de plus vers l'inclusion : la branche de la métallurgie s'est dotée, le 31 mars, d'un nouvel accord sur l'emploi des personnes en situation de handicap, signé notamment par FO. Le cadre définissant les rôles de chaque acteur et les objectifs du secteur avait en effet bien besoin d'être dépoussiéré : le précédent accord datait de 2013 et ne faisait guère que poser les bases, sans ambitions nettes. « FO a été clair dans ses demandes : on

Industries céramiques : des avancées sociales pour les salariés

Dans le secteur de la céramique, « c'est la première fois que FO signe vraiment » un accord : une occasion suffisamment rare pour être soulignée par Serge Gonzales, responsable du secteur céramique pour la fédération FO-Construction. « On ne va pas faire la ola », tempère-t-il, mais cette fois, la chambre patronale – dont la présidence a récemment changé – s'est montrée plus ouverte aux négociations que d'habitude.

En résulte un accord sur la prévention des risques professionnels dits « ergonomiques », qui incluent la manutention de charges, les postures pénibles et les vibrations mécaniques. Après négociations, les métiers d'encadrement ont été inclus dans l'accord sur l'usure professionnelle, précise Jean-Philippe Beiller, chef de file FO pour la branche céramique et négociateur des accords au nom de la fédération. « On ne crie pas victoire,

mais c'est une avancée sociale pour les salariés. On a de part et d'autre des gens qui veulent faire avancer la branche. Même si on n'est pas d'accord sur tous les points, on en discute et de nos jours, c'est déjà beaucoup. »

Mutuelle et prévoyance prévues par la branche

Comme dans de nombreuses autres branches, le dialogue social s'est fortement dégradé ces dernières décennies dans le secteur de la céramique. Une autre avancée a cependant été obtenue récemment, souligne Jean-Philippe Beiller : « Avant, chaque entreprise faisait à sa sauce en matière de mutuelle et de prévoyance. À présent, elles existent directement au sein de la branche, sans obligation de les prendre. »

F. D.



Branches ou entreprises : FO obtient des revalorisations salariales

Chez Amazon transports, chez RATP Cap Île-de-France, ou encore concernant les minima conventionnels dans les branches, FO a récemment signé plusieurs accords revalorisant les salaires. Exemples d'avancées obtenues par une action déterminée.



© GILLES ROULEBA

A lors que l'inflation repart et impacte douloureusement le pouvoir d'achat, FO a récemment négocié et signé des accords importants pour l'augmentation des salaires. Illustration : chez Amazon transports (6500 salariés), l'accord sur les NAO 2026, signé le 24 mars par deux syndicats dont FO, prévoit une augmentation générale des salaires horaires de 1,8% au 1^{er} mai. Amazon ayant mis fin au versement d'une prime de partage de la valeur (1000 euros par salarié), « nous voulions absolument qu'une partie de cette prime soit intégrée dans les salaires. Nous avons obtenu que la moitié du montant versé par salarié soit réinjectée dans ces augmentations salariales », explique Djamilia Ainaoui, DSC FO chez Amazon transports. Chez RATP Cap Île-de-France, la filiale de la RATP qui gère les appels d'offres dans le cadre de l'ouverture à la concurrence du réseau des bus, un accord important sur les rémunérations des conducteurs a été conclu le 30 mars. Il s'appliquera aux 14000 conducteurs de bus qui seront transférés vers les sociétés de la RATP exploitant des bus en petite et grande couronne. L'accord acte une continuité de salaire minimum entre l'Épic RATP

et les nouvelles sociétés (2236 euros brut par mois pour un conducteur). Pour les salariés embauchés après le 1^{er} janvier 2023, « on a réussi à négocier 80 euros en plus par mois. Nous voulions une solution pour ces personnes récemment embauchées, qui n'étaient pas couvertes par un accord de 2023 sur les augmentations salariales », explique Hani Labidi, DSC central FO du groupe RATP pour le réseau des bus. Autre aboutissement de revendication pour FO : les évolutions de salaires, individuelles, ne diminueront pas le montant de l'indemnité différentielle dont bénéficie un salarié de l'Épic RATP transféré dans une autre société, ce qui garantit ainsi le niveau de rémunération. « C'est une victoire, car avant, ces évolutions de salaires réduisaient cette indemnité différentielle. Là, tout sera additionné. Ça permettra aux salariés de ne pas perdre en salaire », souligne le DSC.

Coup de pouce aux minima conventionnels

Dans les branches, FO a récemment obtenu de bonnes avancées, pour 2026, sur les minima conventionnels. Dans le commerce de gros, après avoir ferraillé avec le

patronat, la FGTA-FO a signé le 25 mars un accord sur les salaires minima qui prévoit une augmentation de 1,25% sur toute la grille. « C'est un peu au-dessus de la hausse du Smic et tous les niveaux de la grille sont concernés. Il faut continuer à préserver le pouvoir d'achat de ces salariés », explique Angélique Bruno, secrétaire fédérale à la FGTA-FO. Dans la plasturgie, et après une année blanche pour les 115000 salariés de la branche, la Fédéchimie FO a signé un accord le 19 février sur les minima conventionnels. Il revalorise de 1,8%, en 2026, les dix coefficients des ouvriers, techniciens et agents de maîtrise, et de 1,9% les cinq coefficients cadres. « On savait qu'il serait très difficile d'obtenir le rattrapage total de l'année blanche en 2025. On a quand même réussi à négocier des revalorisations correctes pour cette année et à ramener le premier niveau de la grille à 6 euros au-dessus du Smic », se réjouit Emmanuel Balbrick, secrétaire fédéral au sein de FO-Chimie. Dans un secteur où 80% des entreprises comptent moins de 50 salariés, « c'est cet accord sur les minima de branche qui va s'appliquer en 2026. Il est donc très important », souligne le militant.

Ariane Dupré

Alinéa, Fibre Excellence : l'emploi salarié dans la tourmente

En 2025, l'emploi salarié dans le secteur privé a reculé de 0,3% sur un an, soit 60 200 destructions selon l'Insee. Sur le terrain, les syndicats se mobilisent pour sauver les emplois, comme chez Fibre Excellence, ou pour arracher des conditions de départ dignes, comme chez Alinéa.

Avec 1200 suppressions d'emplois, c'est un véritable tsunami social qui s'est abattu sur l'enseigne d'ameublement Alinéa. Sans repreneur crédible, l'entreprise a été liquidée le 31 mars par le tribunal des activités économiques de Marseille. Bien qu'Alinéa appartienne à la famille Mulliez, huitième fortune de France, l'enveloppe initiale dédiée aux indemnités supra-légales de licenciement s'est révélée inacceptable, au regard des moyens du groupe, a jugé le syndicat FO. La galaxie Mulliez est en effet composée de plus d'une centaine d'enseignes (Auchan, Leroy Merlin, Decathlon...), mais

un montage juridique empêche de considérer les différentes entreprises comme reliées à un même groupe.

Cessation de paiement

« Grâce à la mobilisation très médiatisée lancée par les camarades FO à partir du siège et du magasin d'Aubagne, l'enveloppe des indemnités est passée à plus de 10,7 millions d'euros. Selon le plan de licenciement qui vient d'être validé par l'inspection du travail, les salariés percevront entre 1000 et 2000 euros d'indemnités supra-légales par année d'ancienneté », explique



David Malézieux, secrétaire de la section commerce à la fédération FEC-FO.

Chez le fabricant de pâte à papier Fibre Excellence, FO se bat depuis plusieurs mois pour sauver les 700 emplois et les deux sites – Tarascon et Saint-Gaudens – et « éviter une catastrophe industrielle, sociale et environnementale ». Le syndicat a appelé, dans le cadre d'une intersyndicale, à un nouveau rassemblement le 14 avril devant l'usine des Bouches-du-Rhône. La veille, l'entreprise s'était déclarée en cessation de paiement, ouvrant la porte à une possible procédure de mise en redressement judiciaire. Une audience est prévue le 21 avril au tribunal de commerce de Toulouse, et la décision attendue le 27.

L'entreprise, dont l'équilibre financier repose à la fois sur la vente de pâte à papier et sur la production d'électricité par sa chaudière à biomasse, est notamment confrontée à la hausse du prix du bois. Des discussions se poursuivent avec l'État. Le 10 avril, le ministre de l'Industrie a accepté, entre autres, de relever de 20% les tarifs de rachat de l'électricité. Mais ces récentes annonces ne lèvent pas l'inquiétude du syndicat FO quant à une possible mise en liquidation de l'entreprise.

Clarisse Josselin

Livreurs des plateformes : des conditions de travail totalement hors norme

L'étude Santé-course rapporte les conditions de travail affolantes des livreurs non salariés. Huit chercheurs (de l'Ined, du Ceped, de l'Inserm, du CNRS, de Médecins du monde...) se sont entretenus avec 1004 livreurs pour les plateformes, dont 73% sont sans papiers. Pour un revenu brut de 5,83 euros l'heure et en moyenne 880 euros net par mois, ces cyclistes pédalent en moyenne 10 heures par jour et 63 heures par semaine, et 52,5% d'entre eux travaillent sept jours sur sept.

« Nous avons en face de nous des entreprises très puissantes »

Dans ces conditions, il est peu étonnant que leur état de santé soit dégradé. Et en effet, 58,7% d'entre eux ont déjà eu au moins un accident dans le cadre de leur activité. Jérémie Graça,

délégué syndical chez Just Eat, n'est pas surpris : « Dans ma première année comme livreur, nous avons enregistré 999 accidents, déplore-t-il. Les gens sont fatigués, ils travaillent de nombreuses heures pour gagner peu et forcément ils finissent par avoir des accidents. » Seuls 56% des livreurs interrogés déclarent un état de santé bon ou très bon. Ils font état de troubles psychosomatiques, de maux de ventre, de vertiges répétés ou chroniques, de fatigue. Or, un tiers des livreurs ne dispose d'aucune couverture santé. « Nous organisons des actions et nous essayons de nous battre, assure Jérémie Graça. Malgré la législation européenne, les choses bougent trop lentement pour que les livreurs sans papiers puissent travailler dans des conditions normales. Nous avons en face de nous des entreprises très puissantes. »

Sandra Déraillot

Surpopulation carcérale : FO-Justice alerte sur une situation explosive

Avec 87 126 détenus au 1^{er} mars pour 63 353 places, les prisons françaises sont asphyxiées. À Dijon, Lyon ou Lille, les agents se mobilisent à l'appel de FO-Justice, syndicat majoritaire dans la branche, pour dénoncer une situation devenue intenable et exiger des mesures immédiates.

Avec un taux moyen d'occupation de 137,5%, les établissements pénitentiaires ont atteint, le 1^{er} mars, un niveau de saturation inédit en France. Symbole de cette surpopulation, on dénombre désormais 7 500 matelas déposés au sol dans les maisons d'arrêt, un nombre qui a plus que doublé en un an. « Avec les lits superposés sur trois niveaux, il peut y avoir jusqu'à cinq détenus dans une cellule de 9 m². Quand en plus il n'y a pas de douche, avec les chaleurs qui arrivent, la situation devient vraiment explosive », alerte Emmanuel Baudin, secrétaire général du syndicat FO-Justice. Sur le terrain, cela se traduit par des tensions permanentes, une



violence quotidienne et des personnels épuisés.

La situation est tout aussi problématique dans les centres de détention et les centrales, où le taux d'occupation, proche de 100%, empêche par exemple de faire des rotations de sécurité et complique la séparation des détenus qui doivent l'être.

Deux cents incarcérations par semaine

Les agents pénitentiaires sont de plus en plus nombreux à se mobiliser localement, notamment à l'appel de FO-Justice, pour dénoncer des conditions de travail insupportables, conséquence de la surpopulation carcérale et d'un manque d'effectifs. Ainsi, le 26 mars, ils ont bloqué totalement la maison d'arrêt de Dijon où, selon FO, le taux d'occupation atteint désormais 260%. Alertant sur la « mise en

péril de la sécurité de l'établissement et des agents », ils revendiquaient notamment un « désencombrement massif et immédiat », et un renforcement des effectifs. Le 7 avril c'était au tour des agents de Lyon Corbas de bloquer la maison d'arrêt. Le lendemain, une action était organisée à Villeneuve-lès-Maguelone. Et le 9 avril, c'est devant le tribunal judiciaire de Lille qu'un rassemblement était organisé. « Le vrai sujet se passe au tribunal, il y a deux cents incarcérations par semaine », souligne Emmanuel Baudin.

Des négociations sont aussi en cours avec le garde des Sceaux. Pour faire retomber la pression, FO-Justice revendique notamment la fin des extractions judiciaires non essentielles. Elle défend aussi un système de régulation carcérale et le recours aux alternatives à l'incarcération, comme l'utilisation des bracelets électroniques.

Clarisse Josselin

Grève à l'hôpital Bellier de Nantes : les personnels de gériatrie exigent des effectifs supplémentaires

Soutenues par FO, les aides-soignantes et les infirmières d'un service de gériatrie de l'hôpital Bellier (CHU de Nantes) sont en grève illimitée depuis le 17 mars. Dans ce service de médecine et de réadaptation qui accueille trente-deux personnes âgées, elles dénoncent le non-remplacement des personnels en arrêt de travail et plus largement un sous-effectif préoccupant. Une illustration de la problématique que connaissent beaucoup de services hospitaliers en France : « Elles n'ont plus le temps de bien

s'occuper de ces patients qui demandent beaucoup de soins. Il manque du personnel, en particulier le week-end », pointe Jérémy Beurel, secrétaire général adjoint du syndicat FO du CHU de Nantes.

Des engagements à concrétiser

Les effectifs du service – cinq aides-soignantes et deux infirmières en semaine – sont ainsi quasiment réduits de moitié les samedis et dimanches après-midi. Les

grévistes demandent donc le remplacement complet des aides-soignantes en arrêt et, *a minima*, la création d'un poste supplémentaire. Leurs revendications n'ont été pour l'instant que partiellement entendues. « La direction nous a dit qu'il y aurait sans doute un poste créé, mais pas avant juillet. Nous voulons avoir des garanties solides », explique Jérémy Beurel. La grève se poursuit donc, en attendant des engagements fermes du CHU. Y compris sur le remplacement des arrêts de travail.

Ariane Dupré

Ces sanglants 1^{er} Mai

Chicago, Paris, Fourmies...
La journée internationale de revendication et de solidarité depuis 1886 reste marquée par le sang des travailleurs.

C'est en 1886 que les syndicalistes américains préparent une grande journée de grève générale interprofessionnelle pour obtenir les 8 heures. Ils choisissent la date du 1^{er} mai. À Chicago, la grève se poursuit et au troisième jour des manifestations une bombe explose dans les rangs de la police à Haymarket. Huit dirigeants syndicalistes seront arrêtés : quatre seront pendus, trois seront condamnés à perpétuité, un se suicidera en prison. Lors de la révision du procès en 1893, tous seront innocentés. Après le drame de Haymarket, le mouvement ouvrier international décide de faire du 1^{er} mai la journée internationale de revendication. À Paris, en juillet 1889, le congrès fondateur de l'Internationale décide de faire du 1^{er} mai la journée de grève pour les 8 heures (huit heures de travail, huit heures de repos, huit heures pour le loisir).

La tragédie de Fourmies

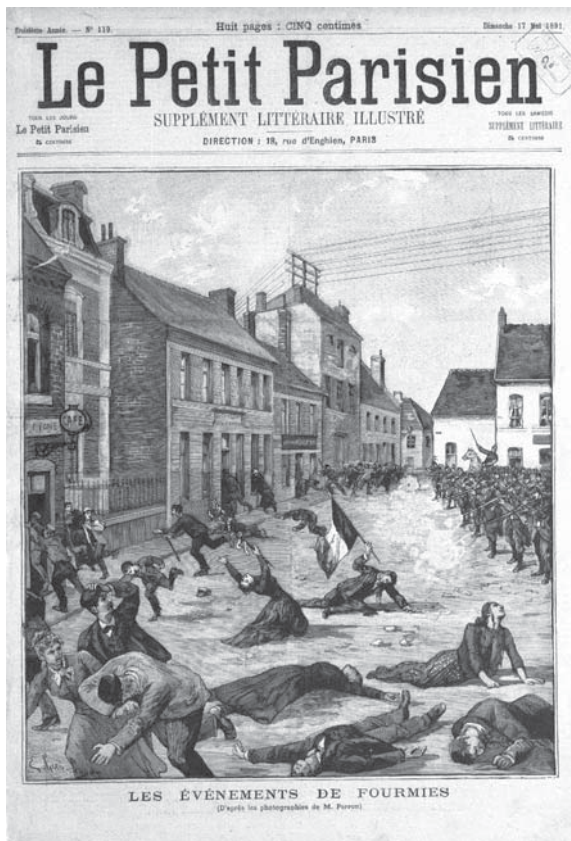
En 1890 le succès sera mitigé, mais l'année suivante, toutes les composantes qui allaient fusionner pour créer la CGT quatre ans plus tard se retrouvent pour

un 1^{er} Mai grandiose. Il sera toutefois tragique car marqué par une répression féroce des manifestations ouvrières. Ainsi, à Paris, à Clichy, ou plus dramatiquement encore à Fourmies, petite ville de 15000 habitants dans le Nord. Dans

en place tôt le matin. Mais dès 9h, les gendarmes à cheval chargent celui de la manufacture « Sans pareille », arrêtant quatre manifestants. Le 84^e régiment d'infanterie d'Avesnes est aussi sur place et le sous-préfet fait venir de Maubeuge la moitié du 145^e de ligne. En fin de matinée, les délégués des fabriques en grève remettent leurs revendications au maire : la libération des manifestants arrêtés le matin, les 8 heures, la possibilité de créer des bourses du travail et des caisses de retraite, ou encore l'abrogation dans les ateliers des amendes pour retard et malfaçon. Mais le soir, tout bascule. Deux cents jeunes manifestants se retrouvent place de l'église face à trente soldats, jeunes conscrits apeurés sous les ordres du commandant Chapus, lequel ordonne de faire feu sur une foule ni violente, ni armée. Neuf manifestants, cinq femmes et quatre hommes, de 11 à 30 ans, sont fusillés quasiment à bout portant. Neuf blessés sont arrêtés et seront condamnés. Trois jours plus tard, des manufactures, des mines, des ateliers, des boutiques, ils seront plus de 30000 à accompagner leurs camarades jusqu'à leur dernière demeure. Le 8 mai, à la Chambre, Clemenceau, qui n'est pas encore le « briseur de grèves » dénoncé plus tard par

la jeune CGT, rend un vibrant hommage aux victimes de ce 1^{er} Mai sanglant à Fourmies.

Christophe Chiclet



LE PETIT PARISIEN PAR E. GLAIR-GUYOT.

cette cité aux trente-sept filatures de textile, secteur en crise depuis 1885, les conditions de travail se sont durcies. Ce 1^{er} Mai 1891, les piquets de grève sont mis

Mémoire



Frédéric Vavasseur, une vie d'engagement militant

C'est avec une immense tristesse que nous avons appris le décès de notre camarade Frédéric Vavasseur, survenu à l'âge de 77 ans. Militant FO depuis 1968 et membre de la commission exécutive de l'union départementale FO des Pyrénées-Atlantiques depuis 1999, Frédéric devient secrétaire général de l'UD le 8 décembre 2001, et ce jusqu'au 23 janvier 2009. À l'issue de l'assemblée générale de Sainte-Maxime, du 5 au 6 novembre 2010, il est élu membre du comité exécutif de l'UCR. Il sera également membre du conseil d'administration de l'Unédic en 2011 et 2012. La confédération salue un camarade très engagé au sein de notre organisation et dévoué à la défense des salariés. Elle apporte tout son soutien et toute son amitié à son union départementale, à sa famille et à ses camarades.

Frank Cunha : d'un accident du travail au combat pour l'inclusion

Depuis près de six ans, Frank Cunha, délégué syndical dans une société agroalimentaire, est aussi, pour FO, référent handicap dans le Loiret, où il aide quotidiennement les salariés à défendre leurs droits.

C'est un accident du travail, en 2010, qui a fait basculer la trajectoire professionnelle et militante de Frank Cunha. Puis un deuxième, en 2022, n'a fait qu'accentuer sa compréhension intime des questions liées au handicap au travail. En parallèle de sa carrière de conducteur de machines automatisées au sein de la société agroalimentaire Artenay-Bars (Loiret), où il exerce depuis trente ans, Frank Cunha est le référent handicap de FO dans le département.

Une mission qui s'est imposée à lui dès la création du réseau de référents au sein de l'organisation en 2020. « Je suivais chaque année les journées Travail et Handicap de la confédération, en novembre, raconte le militant de 53 ans. Quand le réseau s'est monté, ma nomination s'est faite naturellement. » Les personnes qui viennent le voir et qu'il conseille peuvent compter sur une oreille aguerrie aux difficultés administratives et professionnelles des personnes en situation de handicap.

Le long parcours pour obtenir une Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), il le connaît, de même que les aménagements de poste et le difficile combat pour pouvoir évoluer dans une entreprise avec un handicap. « Je clame haut et fort que je veux évoluer et que je suis en capacité de le faire, et mon discours reste sans réponse », malgré des études de poste validées par le médecin du travail, déplore-t-il.

À 23 ans, Frank Cunha a rejoint l'entreprise Artenay-Bars sur les conseils de sa mère, qui y travaillait déjà. « Ils cherchaient du monde pour compléter les équipes et travailler en 3x8 », se souvient-il. Depuis trente ans, les horaires décalés perturbent son rythme biologique. « Avec l'âge, ça commence à être assez dur. » Quelques années après son arrivée, il crée une section FO dans l'entreprise. « J'étais au CE et je

voyais comment la direction manipulait le syndicat majoritaire, explique-t-il. On n'était pas écoutés et ça m'a révolté. » Dans un milieu où les salaires sont bas, même quand on a de l'ancienneté, il a notamment mené des grèves pour des NAO aux mesures décentes.

« Je vois que les droits des salariés sont spoliés »

Son sentiment de révolte s'est donc naturellement étendu aux questions de handicap. « Je ne supporte pas l'injustice, et je vois que les droits des salariés sont spoliés. » Il pointe notamment une recrudescence des cas d'inaptitude professionnelle à la suite d'accidents du travail, que les employeurs tentent de faire requalifier en maladies ordinaires. Dans pareils cas, le militant prête main-forte pour la constitution des dossiers prud'homaux.

« Il est prouvé qu'un jour ou l'autre, on sera tous touchés par le handicap, momentanément ou à long terme, pour soi ou pour ses proches », pointe-t-il. C'est aussi la raison pour laquelle la commission handicap de FO est ouverte à la fois au monde professionnel et à la sphère familiale. « Dernièrement, j'ai aidé des familles à monter des dossiers concernant des enfants autistes. Maintien dans l'emploi, scolarisation, pourquoi pas un jour le domaine du logement : il faut être en capacité d'aider les gens. » Dans le Loiret, Frank noue constamment des liens avec les associations

locales travaillant sur le handicap. « On essaye de tisser un réseau, de sorte que si on n'a pas la réponse au problème de quelqu'un à l'instant T, on puisse la chercher auprès de nos partenaires. »

Fanny Darcillon



1^{ER}
MAI

JOURNÉE
INTERNATIONALE
DES TRAVAILLEURS

*La paix par
la justice sociale!*

FO